

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À LA SALLE DU CONSEIL
575, RUE SAINT-AMABLE
BUREAU RC-01
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 9 SEPTEMBRE 2004

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 18 novembre 2004

Présences :

Membres du Conseil : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Micheline Bélanger
M^e Gérald Bernard
M^e Jacques Forgues
Monsieur Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
M^e Louis Morin
Monsieur Jeannot Richard
M^e Andrée St-Georges

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire

Invitées : M^e Sylvie Gosselin, avocate
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

Absences : M^e Monique Corbeil
M^e Laurence Demers
M^e France Desjardins
Madame Anne-Marie Lemieux

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 septembre 2004	Page : 1
--	-----------------------------------	-----------------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
---	----------------------

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M^e Gérald Bernard, l'ordre du jour de la séance publique est adopté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 juin 2004

Sur la proposition de M^e Louis Morin, appuyée par M^e Hélène Guoin, le procès-verbal de la séance publique du 10 juin 2004 est adopté.

1.4 Proposition de mise à jour des Règles de régie interne du Conseil concernant le quorum

Présentation : M^e Sophie Vaillancourt

M^e Vaillancourt indique qu'au cours des derniers mois, des difficultés sont survenues dans l'organisation des séances du Conseil en raison de l'exigence du nombre de membres devant être présents pour qu'il y ait quorum. Elle rappelle qu'à la séance du 30 janvier 2003, le quorum du Conseil avait été porté de sept (7) à neuf (9), suite aux amendements législatifs de juin 2002. Le nombre de membres devant composer le Conseil avait alors été augmenté de 11 à 17.

Or, trois (3) postes de membres représentant les citoyens sont toujours vacants.

Dans le contexte de la réforme de la justice administrative, il est souhaité que le quorum du Conseil soit rétabli à sept (7) membres.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 septembre 2004	Page : 2
--	-----------------------------------	-----------------

Décision unanime du Conseil : Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par monsieur Jeannot Richard, il est résolu de modifier l'article 11 des Règles de régie interne du Conseil de la justice administrative afin qu'il se lise comme suit :

« Article 11 QUORUM

Le quorum du Conseil est sept (7) membres.

S'il n'y a pas quorum une demi-heure après l'heure indiquée sur l'avis de convocation, la séance est reportée. Le président peut prolonger ce délai d'attente.»

Le texte modifié des Règles de régie interne est joint au présent procès-verbal.

1.5 Adoption du Plan stratégique du Conseil de la justice administrative pour les années 2004-2007

Présentation : M^o Sophie Vaillancourt

M^o Vaillancourt rappelle qu'en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, le Conseil a l'obligation d'adopter un plan stratégique triennal.

Après discussion avec les représentants du ministère de la Justice, compte tenu de la réforme en cours et de l'échéance prochaine des mandats de plusieurs membres, il est proposé de mettre à jour le plan stratégique antérieur du Conseil plutôt que d'en adopter un tout à fait nouveau.

Les membres du Conseil examinent le Plan stratégique 2004-2007 proposé rubrique par rubrique.

Sur la proposition de M^e Jacques Forgues, appuyée par M^e Gérald Bernard, le Plan stratégique pour les années 2004-2007 est adopté.

1.6 Sujets d'information

➤ Demande de rencontre avec le ministre de la Justice

Une rencontre avec le ministre de la Justice a été sollicitée par le président du Conseil. Les sujets de discussion suivants seront proposés :

- Projet de réforme de la justice administrative : modifications concernant le Conseil;
- Échéance des mandats de plusieurs membres;
- Ajustements au budget 2004-2005.

Il est suggéré d'ajouter l'item suivant à cet ordre du jour :

- Adoption du *Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du Québec* et de ceux des autres tribunaux administratifs.

➤ Publications des Actes du Colloque 2003

Un prototype du document est présenté aux membres du Conseil. Les Actes du Colloque seront publiés sur le site Internet du Conseil et le document sera offert en version imprimée aux membres des tribunaux, sur commande.

M^e Vaillancourt fera une synthèse des commentaires des membres en ateliers et les déposera lors de la prochaine séance du Conseil.

➤ Assemblées annuelles des régisseurs de la Régie du logement (15 octobre 2004) et des commissaires de la Commission des lésions professionnelles (3 et 4 novembre 2004)

M^e Vaillancourt donnera une session de formation d'une demi-journée en matière de déontologie lors des assemblées annuelles des membres de ces tribunaux.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 septembre 2004	Page : 4
---	----------------------------	----------

➤ **Calendrier des séances**

Les séances du Conseil étant fixées jusqu'en juin 2005, aucune séance n'est ajoutée au calendrier.

➤ **Revue de presse**

Présentation : M^e Sylvie Gosselin

M^e Gosselin distribue la mise à jour du *Recueil des décisions et des rapports d'enquête des comités d'enquête du Conseil de la magistrature du Québec – 1999-2004*.

Elle indique qu'un nouvel outil est disponible pour les membres du Conseil, soit le recueil intitulé : « Information juridique : Sélection de jurisprudence reliée aux activités du Conseil, volume 1, 2001-2004 ».

Elle présente les articles de presse et la jurisprudence récente relatifs aux activités du Conseil.

1.7 Varia de la séance publique

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 10 h 10.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 10 juin 2004 et pour l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M^e Micheline Bélanger, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté tel que modifié.

Adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 10 juin 2004

Sur la proposition de M^e Louis Morin, appuyée par M^e Gérald Bernard, le procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 10 juin 2004 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Des 164 plaintes déposées depuis la création du Conseil, 10 sont actuellement en traitement :

- trois plaintes font l'objet d'un comité d'enquête, soit les dossiers n^{os} 122 (dossier fermé à la présente séance), 144 et 145;
- cinq plaintes sont à l'ordre du jour de la présente séance (dossiers n^{os} 136, 150, 153, 161 et 162);
- les dossiers sont incomplets pour l'examen des plaintes n^o 163 et 164.

Suivi des enquêtes dans les dossiers n^{os} : 122, 144 et 145 – Dépôt du rapport du comité d'enquête dans l'affaire de : Mélanie Billard-Gaudet et Neil Swithin-Jones et M^e Monique Billard, commissaire à la Commission des lésions professionnelles (dossier n^o 122)

Le comité d'enquête constitué pour faire enquête dans le dossier n^o 122 en est venu à la conclusion que le dossier devait être fermé.

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport du comité d'enquête.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 9 septembre 2004	Page : 6
---	----------------------------	----------

M^o Marie Beaudoin, présidente du comité, fait état des travaux du comité d'enquête dans le dossier n^o 144.

M^o Gérald Bernard, président du comité, fait état des travaux du comité d'enquête dans le dossier n^o 145.

Examen des plaintes n^{os} 136, 150, 153, 161 et 162

Deux plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*.

Deux plaintes sont déclarées recevables au sens de l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative* et deux comités d'enquête sont constitués.

L'examen d'une autre plainte est reporté à la prochaine séance du Conseil.

Quant au dossier 8.2.3, la lettre de la plaignante donnera lieu à l'ouverture d'un dossier et l'examen de la plainte aura lieu à la prochaine séance du Conseil.

Fin de la séance à huis clos à 12 h 35.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin Lacroix

Francine Fortin-Lacroix, avocate